MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY LE 25 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa huitième session ordinaire le 25 juin 2019 à partir de 9h40mn à l'Hôtel Soluxe, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du programme et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

Membres du Conseil présents :

1. M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;
2. M. KATAMBE Issoufou, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, membre titulaire ;
3. M. KADI Abdoulaye, Ministre de l'Equipement, membre titulaire ;
4. M. ALBADE Abouba, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, membre titulaire ;
5. M. GARBA Almoustapha, Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, membre titulaire ;
6. M. JIDOUD Ahmat, Ministre Délégué au Budget, membre suppléant ;
7. M. BAKOYE Saâdou, Secrétaire Général du Ministère du Plan, membre suppléant ;
8. Mme ELBACK Zeinabou Tari Bako, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, membre titulaire ;
9. M. DJADAH Abdoulaye, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre suppléant ;
10. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
11. Mme FODI Halima, Présidente de la Coordination des ONG et Associations Féminines au Niger, Représentante de la Société Civile, membre titulaire ;
12. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
13. M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.

Membres du Conseil présents par téléconférence : Aucun

Membres du Conseil absents :

- M. ADAMOU SOULEY Hamadou, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, membre titulaire ;
- M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre suppléant ;

Autres personnes présentes :

- Mme SAMAKE Aminata, Directrice du Programme p.i, Manager Services de Gestion et Facilitation de l'Accès aux Marchés, MCA-Niger
- M. Soulemane KOUOTOU N'GAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger
- Mme Hassana GOURO, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
- Mme Adeola-Hélène OSSE FAKOREDE, Directrice Administrative et Financière, MCA-Niger ;

- M. Julien TOUGOURI, Directeur Suivi-Evaluation, MCA-Niger ;
- M. Diafarou MOUMOUNI, Manager des Infrastructures d'Irrigation, MCA-Niger ;
- M. Daouda SEINI DIAKITE, Manager Routes, MCA-Niger ;
- M. Jonathan ABDOU, Manager PRAPS, MCA-Niger;
- M. Saidou LAMINOU, Manager CRA, MCA-Niger;
- M. Saliou MAMADOU DIALLO, Responsable Réinstallation, MCA-Niger ;
- M. Rodrigue BATIONO, Responsable Foncier, MCA-Niger ;
- M. Hans MASRO, Manager en Communication Stratégique, MCA-Niger ;
- M. Garba ILLO MOTA, Manager en Communication Terrain, MCA-Niger ;
- M. Abdel Kader SALISSOU IDI, Manager Sécurité, MCA-Niger ;
- M. Abdoul Nasser HADI GOURGOUDOU, Manager Audit et Conformité, MCA-Niger ;
- Mme Hadiza Ali OUSSEINI, Responsable RH et Administration, MCA-Niger ;
- M. Farhad ABDOLLAHYAN, Chef PMO Compact, UNOPS;
- Mme Ramatou ADAMOU OUSMANE, Conseillère en Communication, UNOPS ;
- Mme Josée LEMIEUX, MCC ;
- M. Moussa AMADOU, Coordonnateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité.

Président de séance : M. OUHOUMOUDOU Mahamadou, Président du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger.

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 9heures 40minutes, le Président du Conseil a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Session ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit en date du 18 juin 2019.
- Que le quorum a été atteint à travers la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger .

Il a par conséquent déclaré la séance ouverte.

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- SESSION OUVERTE

1.1- SESSION OUVERTE : Pour approbation

A – Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'Ordre du jour

Le Président du Conseil a ouvert la huitième réunion ordinaire en rappelant l'ordre du jour indiqué dans l'avis de convocation adressé aux membres. Aucun membre n'ayant apporté d'amendement à cet ordre du jour, le Conseil l'a adopté sur les points suivants :

1- **Session Ouverte**

1.1- Session Ouverte : pour approbation

A- Lecture de l'Avis de Convocation et adoption de l'Ordre du jour
B- Adoption du Procès-verbal de la troisième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration tenue le 9 mars 2019
C- Approbation de la révision du Plan de Suivi-Evaluation de MCA-Niger
D- Approbation de la modification de l'organigramme de MCA-Niger

1.2- Session Ouverte : pour information

E- Etat de mise en œuvre des recommandations émises lors de la troisième réunion extraordinaire du Conseil d'Administration tenue le 9 mars 2019
F- Etat d'avancement des projets du Compact : Irrigation
F-1. Démarrage de la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles de Konni
- Sélection de l'entreprise pour les travaux
- Etat de mise en œuvre des conditions préalables au décaissement des fonds pour le financement de la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni
- Plan d'exécution du PAR

F-2. Aménagements hydro-agricoles de Sia-Kouanza : choix des variantes
G- Etat d'avancement des projets du Compact : Routes
H- Etat d'avancement des projets du Compact : PRAPS
- Bilan de la campagne de vaccination 2019
- Projet de création du Fonds Durable de Vaccination
- Etude du schéma d'aménagement des couloirs de passage pastoraux

I- Etat d'avancement des projets du Compact : CRA
- Bilan du 1er appel à proposition dans le cadre de la Facilité de Subvention
- ICRIPs

J- Etat d'avancement des projets du Compact : Réformes sectorielles
K- Questions administratives
L- Questions sécuritaires

2- **Session Exécutive :**

2-1. Session Exécutive : pour notification

M- Notification des demandes de décaissement

2-2. **Session Exécutive : pour décision**

N- Fiscalité du personnel de MCA-Niger

2-3. **Session Exécutive : pour approbation**

O- Notification d'une demande de dérogation (« *Ex-post waiver request*») aux Procédures de Passation de Marchés de MCC (*MCC Program Procurement Guidelines – PPG*)

3- **Divers**

4- **Clôture**

B – Adoption du Procès-Verbal de la troisième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration, tenue le 9 mars 2019

Résumé des discussions : Le Conseil a apporté séance tenante, quelques corrections de forme mineures sur le procès-verbal.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de sa troisième Session Extraordinaire tenue le 9 mars 2019.

C – Approbation de la révision du Plan de Suivi-Evaluation (PSE) de MCA-Niger

Résumé des discussions : Le Directeur du Suivi-Evaluation de MCA-Niger a rappelé que le Plan de Suivi-Evaluation (PSE) de MCA-Niger est le document de référence qui indique les modalités suivant lesquelles seront suivis et évalués les projets du Compact au Niger. Approuvé par le Conseil lors de la réunion ordinaire du 3 avril 2018, il est sujet à des révisions périodiques devant être soumises à l'approbation du Conseil. Les changements notables dans le cadre de cette première révision portent notamment sur la redéfinition de certaines activités et tâches, la révision des cadres logiques de projets et activités ainsi que des hypothèses connexes, l'ajout ou le retrait de certains indicateurs, la modification de la formulation de certains indicateurs, des précisions apportées sur les niveaux de références et de cibles de certains indicateurs et dans la fréquence de rapportage, et le réaménagement du texte descriptif.

Le Directeur Général de MCA-Niger a précisé que le PSE est un document technique requis par MCC, élaboré suivant la même ligne directrice dans tous les Compact afin de permettre la comparaison entre les performances des Etats bénéficiaires.

A la fin de cette présentation, **le Secrétaire Général du Ministère du Plan** a fait quelques observations de forme sur le document, et demandé des précisions sur l'indétermination de la valeur de certains indicateurs.

Le Directeur du Suivi-Evaluation a pris note des observations de forme suscitées, tout en ajoutant pour ce qui concerne les indicateurs dont la valeur est « à déterminer » dans le document, qu'il s'agit d'indicateurs d'évaluation prévus dès la conception du Programme mais qui ne sont déterminables qu'à l'aide d'informations obtenues selon l'avancée des projets.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°02.

RESOLUTION N°02 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, la révision du Plan de Suivi-Evaluation, sous réserve des corrections de forme demandées.

D – <u>Approbation de la modification de l'organigramme de MCA-Niger</u>

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que la Direction de la Passation des Marchés bénéficiait de l'appui de consultants internationaux dont les contrats arrivent à expiration, d'où la nécessité de recruter un second Manager en Passation des Marchés pour garantir les performances de cette Direction.

Il en est de même du recrutement d'un chargé de la logistique au sein de la Direction Administrative et Financière qui est indispensable pour assurer la gestion, l'exécution et le suivi des dépenses d'acquisition de biens et services non soumises aux procédures d'exécution des plans de passation de marchés.

Aussi, la Direction Générale soumet à l'approbation du Conseil la modification de l'organigramme de MCA-Niger par le rajout des deux (2) postes susmentionnés.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°03.

RESOLUTION N°03 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, la modification de l'organigramme de MCA-Niger par le rajout d'un poste de Manager en Passation de Marchés au niveau de la Direction de Passation des Marchés et d'un Poste de Chargé de la logistique au niveau de la Direction Administrative et Financière.

E – <u>Etat de mise en œuvre des recommandations émises lors de la troisième Session Extraordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2019</u>

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a fait le point sur les recommandations faites par le Conseil lors de sa session du 9 mars 2019.

- Organisation d'un séminaire technique sur le PAR Konni : Les rapports et documents nécessaires aux travaux de ce séminaire ne sont disponibles que depuis peu. Sur cette base, les termes de référence pour la tenue du séminaire ont récemment été soumis à la non-objection de MCC. La tenue de l'atelier est planifiée dans la première quinzaine du mois de juillet.
- Transmission aux membres du Conseil, de la traduction en français des documents présentés lors de la réunion ordinaire du 20 décembre 2018 : Lesdits documents traduits ont été envoyés en même temps que les avis de convocation pour la présente session.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

1.2- SESSION OUVERTE : Pour information

F – Etat d'avancement des projets du Compact : Irrigation

F-1. Démarrage de la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles de Konni
Résumé des discussions : Le Directeur Général a introduit le point sur l'avancement du projet de Konni avec une présentation du processus de sélection de l'entreprise pour les travaux.

- **Sélection de l'entreprise pour les travaux**

Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que le processus de sélection de l'Entreprise pour la réalisation des travaux était à sa phase finale. Le début des travaux est prévu pour septembre 2019. Il a évoqué des problèmes à résoudre afin de respecter le planning établi, à savoir la satisfaction des conditions préalables au décaissement des fonds de MCC pour les travaux de Konni, la libération des emprises, la disponibilité du terrain devant abriter la base-vie de l'Entreprise et la sécurisation du site.

Le Président du Conseil a souhaité connaitre le nombre d'offres reçues dans le cadre de la sélection de l'Entreprise et a demandé si le budget fixé pour les travaux couvrait les prétentions des soumissionnaires.

Le Directeur de la Passation des Marchés de MCA-Niger, appelé à intervenir, a répondu que 7 offres provenant d'entreprises de diverses régions du monde ont été reçues à la date limite de dépôt fixée le 3 mai 2019. Il a également souligné qu'un panel indépendant a procédé à l'évaluation de ces offres, du 4 au 17 mai 2019, et que le rapport d'évaluation a reçu la non-objection de MCC en date du 12 juin 2019. Il a ajouté qu'une analyse du caractère raisonnable des offres a été conduite par le panel, et que l'offre financière retenue était légèrement en dessous du budget fixé. Les prochaines étapes du processus sont : la notification du résultat aux différents soumissionnaires, l'observation de la période ouverte pour le Bid Challenge (contestations) et le traitement d'éventuelles contestations, avant l'ouverture des négociations avec l'Entreprise courant juillet 2019.

Le Directeur Général de MCA-Niger a repris la parole pour exposer certaines questions, préalables au début des travaux, notamment celle des conditions préalables au décaissement des fonds prévus à cet effet, par MCC.

- **Etat de mise en œuvre des conditions préalables au décaissement des fonds pour le financement de la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni**

➢ **Accord de Sokoto et Charte des Eaux du Bassin du Niger**

Cette exigence rentre dans le cadre de l'obligation de conformité du projet Konni aux obligations internationales du Gouvernement du Niger. A ce sujet, le Ministère des Affaires Etrangères a, au terme d'un avis juridique émis en 2017, identifié deux traités concernés : l'accord de Sokoto du 5 octobre 1998 et la Charte des Eaux du Bassin du Niger .En effet, selon l'avis juridique, la conformité à l'accord de Sokoto implique , non seulement l'obtention de la non-objection expresse du Nigéria sur le projet, lors de la réunion de la Commission mixte

nigéro-nigériane, le procès-verbal de la réunion faisant foi ; mais également la non-objection de l'ABN (Autorité du Bassin du Niger) à la suite de la transmission du rapport des Etudes d'Impact Environnemental et social (EIES).

- La non-objection de la République Fédérale du Nigéria : Avec la situation post-électorale au Nigéria, il est devenu difficile de prévoir la date de la tenue de la réunion susvisée. Face à cette situation, MCC a accepté de prendre en compte le Protocole d'Accord de février 2018, en attendant que les conditions de tenue d'une réunion de la Commission mixte soient réunies. Entre temps, le gouvernement du Niger continuera à rechercher la non-objection formelle du Nigéria par rapport à ce projet. En cas de tenue de la réunion de la commission mixte, **MCC demande qu'il ressorte du procès-verbal de ladite réunion, la mention expresse suivante : « L'Etat du Nigeria ne voit aucun inconvénient à la réalisation de ces activités qui seront entreprises dans le cadre du Compact. »**
- La non – objection de l'ABN (Autorité du Bassin du Niger) : Le rapport des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) a été transmis à l'ABN par le biais du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, puis la non objection de cette institution a été obtenue.

➢ **Agents techniques qualifiés dans les COFOCOM**

La mise à disposition d'agents techniques qualifiés en appui dans les COFOCOM de Konni, Tsernaoua, Gaya, Tanda et Tounouga est une autre condition préalable au décaissement des fonds pour le projet de Konni.

Les cinq (5) agents ont été nommés et ont pris service dans leurs communes d'affectation respective (Konni, Tsernaoua, Gaya, Tounouga, Tanda).

Cependant, certains de ces ATQ ne sont pas présents à leur poste, dû à la question de prise en charge de leurs indemnités de fonction. D'autres ont été affectés au poste d'ATQ cumulativement avec leur fonction de base, ce qui pose un problème de disponibilité permanente et de dédicace entière aux tâches d'accompagnement des communes.

MCA-Niger a toutefois invité l'ensemble des ATQ à un atelier d'immersion sur leurs tâches, rôles et attributions prévu du 11 au 14 juin 2019 à Dosso.

Le Direction Générale demande au Conseil d'autoriser la prise en charge des indemnités de fonction des ATQ par la Cellule d'Appui au Programme Compact.

Les membres du Conseil ont pris acte des informations relatives à la conformité à l'accord de Sokoto et à la Charte du bassin du Niger. Le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°04 concernant la prise en charge des indemnités de fonction des ATQ.

RESOLUTION N°04 : Le Conseil d'Administration demande, à la majorité des membres votants présents, la prise en charge, par la Cellule d'Appui au Programme Compact, des indemnités de fonction des Agents Techniques Qualifiés nommés dans les COFOCOM des communes de Konni, Tsernaoua, Tanda, Tounouga et Gaya.

- **Plan d'exécution du PAR**

Un second préalable au commencement des travaux de Konni est la mise en œuvre du PAR et la libération des emprises. Concernant le niveau d'avancement de cette activité, **le Manager de la Réinstallation de MCA-Niger** a indiqué que le processus, mené selon les normes de la SFI, a conduit à l'identification des impacts (biens) et personnes affectées par le projet (PAP) et l'élaboration d'un PAR provisoire en cours de revue technique par MCA-Niger. La libération des emprises pour le début des travaux est prévue pour le 15 octobre 2019.

Le Directeur Général de MCA-Niger a relevé certains cas particuliers parmi les impacts identifiés : la station-service implantée sur la zone de servitude, ainsi qu'une parcelle de 6 327,17 m^2 appartenant à une autorité.

Le Président du Conseil a indiqué, concernant la parcelle, que son implantation sur cette zone est due à une erreur d'autorisation accordée par le passé. Concernant la parcelle, il a attiré l'attention sur la nécessité de vérifier, avant de compenser le titulaire identifié, la régularité de l'acquisition de cette parcelle dans une zone appartenant au domaine public ; ceci dans le souci de préservation de la réputation de MCA-Niger. **Le Manager de la Réinstallation** a répondu qu'il s'agit d'une acquisition récente, suivant titre de cession délivré par la Commune. **Le Ministre de l'Equipement** a suggéré que le dossier soit réétudié : il a indiqué, en effet, que les COFOCOM ne sont pas habilitées à délivrer de tels titres fonciers ; elles délivrent uniquement des attestations de détention.

F – 2. Aménagements hydro-agricoles de Sia-Kouanza : Choix des variantes

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a introduit ce point d'information en rappelant que Sia-Kouanza est un projet de construction d'un nouvel aménagement hydro-agricole vers Gaya, dont les études préalables sont en cours.

La parole a ensuite été donnée au **Manager des Infrastructures d'Irrigation de MCA-Niger** qui a indiqué que le rapport APS/EIES intermédiaire élaboré par le cabinet STUDI INTERNATIONAL a été remis le 24 juin 2019. Ce rapport fait notamment état de trois (3) variantes d'aménagement du périmètre (zones irrigables). Il en ressort une surface aménageable maximale de 3 200ha, (dont 2400ha de cuvettes et 930ha de basses terrasses), une superficie réservée au pâturage d'environ 215ha, un système d'endiguement d'environ 35km.

Le Directeur Général de MCA-Niger a précisé que la surface aménageable susmentionnée est une superficie maximale en l'absence de toutes contraintes notamment budgétaire, temporelle et socio-environnementale.

A la fin de cette présentation, le Président du Conseil a demandé si le rythme d'avancement du projet de Sia-Kouanza permettrait une utilisation optimale des ressources pour l'exécution de ces travaux avant la fin du Compact.

Le Manager des Infrastructures d'Irrigation a répondu par l'affirmative, en présentant la planification actuelle pour ce projet : les études doivent s'achever début 2020, afin de permettre le lancement du dossier d'appel d'offres en mars 2020 et l'exécution des travaux d'une durée de 18 mois entre juillet 2020 et janvier 2022. Les premières cultures sur le périmètre débuteront au cours de la période de garantie de 12 mois après la fin des travaux.

G – <u>Etat d'avancement des projets du Compact : Routes</u>

Résumé des discussions : Le Manager Routes de MCA-Niger a introduit ce point d'information en rappelant les caractéristiques des infrastructures prévues dans le cadre du projet routes.

Ainsi, la RN35 est une route en terre de 179,32km qui traverse principalement les localités de Margou -Falmey - Sambera -Ouna- Sia-Tanda-Gaya. Quant à la RRS, il s'agit également d'une route en terre de 36,6km qui traverse principalement les localités de Guitodo (embranchement avec la RN7) et Sambera.

Concernant la RN7, il s'agit d'une une route revêtue en matériau innovant, adapté au trafic élevé sur ce tronçon (trafic de type T4, soit environ 24 millions de véhicules par an). D'une longueur de 82,66km, elle traverse principalement les localités de Dosso - Guitodo - Bella.

Les études APD pour la réalisation de ces ouvrages, confiées au cabinet AIC PROGETTI pour la RN35/RRS et au groupement Louis Berger/AGEIM pour la RN7, sont en cours de revue et validation par MCA-Niger.

Le lancement du Dossier d'Appel d'Offres pour les travaux de la RN35 et la RRS est prévu pour le mois d'octobre 2019, pour une signature du contrat envisagée en février 2020. Les travaux devraient démarrer en mars 2020.

S'agissant de la RN7, le lancement du Dossier d'Appel d'Offres pour ces travaux est prévu pour le mois d'août 2019, pour une signature du contrat envisagée en janvier 2020. Les travaux devraient démarrer en février 2020.

Les défis majeurs pour la réalisation de l'ensemble de ces ouvrages (RN35/RRS et RN7) sont essentiellement les réinstallations de populations dans les grandes localités traversées, en particulier la traversée de Dosso sur 2,4 km pour la RN7.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

H – <u>Etat d'avancement des projets du Compact : PRAPS</u>

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a donné la parole au Manager PRAPS de MCA-Niger pour cette présentation.

- **Bilan de la campagne de vaccination 2019**

Le Manager PRAPS de MCA-Niger a indiqué que le MCA-Niger a pris en charge la totalité des besoins exprimés par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'organisation de la campagne de vaccination 2018-2019, pour un montant total de 4 301 296 dollars US, soit environ 2 516 258 219 FCFA. Le taux de couverture vaccinale visé par le MCA-Niger, selon les recommandations de l'OIE dans le cadre de la stratégie globale d'éradication de la PPR, est de 80% pour les bovins (vaccin contre la Péripneumonie Contagieuse Bovine / PPCB) et pour les petits ruminants (vaccin contre la Peste des Petits Ruminants/PPR).

Les taux de couverture vaccinale provisoires obtenus, et comparés avec ceux de la campagne de vaccination précédente financée par la Banque Mondiale, sont de :

- 71% pour les bovins, contre 29% lors de la campagne 2017-2018, soit une variation de 42%.
- 85% pour les petits ruminants, contre 70% lors de la campagne 2017-2018, soit une variation de 15%.

On constate que l'objectif est atteint pour les petits ruminants. Pour les bovins, le résultat obtenu est largement au-dessus de celui de la campagne précédente.

Pour conclure, le taux de couverture vaccinale visé serait largement dépassé si le paiement des mandataires n'avait pas été retardé du fait d'insuffisances constatées dans l'Accord d'Entité de mise en œuvre signé entre MCA-Niger et le Ministère de l'Agriculture (en cours de révision). Ces difficultés pourraient être résorbées à l'avenir avec la mise en place d'un Fonds Durable de Vaccination.

Suite à cette présentation, **le Président du Conseil** a souhaité connaitre si le taux de couverture vaccinale indiqué était calculé sur le cheptel national ou sur une cible définie, ainsi que les modalités de prise en charge des transhumants. **Le Manager PRAPS** a répondu que la campagne de vaccination vise une cible éligible au sein du cheptel national (exemple : animaux âgés de plus d'un an pour les bovins). La prise en compte des transhumants passe par le lancement de la campagne de vaccination dès le mois de novembre, avant le départ pour la transhumance.

- **Projet de création du Fonds Durable de Vaccination**

Le MCA-Niger a lancé une consultation pour développer une stratégie de financement durable de la vaccination du bétail qui ne soit pas tributaire des ressources traditionnellement allouées. L'objectif de cette étude est l'élaboration d'un mécanisme de financement public de la campagne de vaccination, basé sur la transparence, la responsabilisation des fonds et des services, le contrôle, la participation des parties prenantes et l'efficacité. Les parties prenantes qui seraient impliquées dans cette réforme sont essentiellement le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Finances, le Ministère du Commerce, le Ministère de l'Intérieur, et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, mais également les organisations pastorales, le secteur privé, la société civile, etc.

Cette étude durera quinze (15) mois et le délai d'opérationnalisation de la réforme peut être estimé à un (1) an au minimum. A date, le consultant a déjà fourni deux livrables (1er : approche méthodologique et plan de travail ; 2e : analyse institutionnelle des mécanismes de financement des campagnes de vaccination au Niger). Le 3ème livrable, qui est le plus déterminant pour cette étude, est attendu pour le 3e trimestre 2019. Il s'agit du plan d'engagement des parties prenantes citées ci-dessus.

Le Vice-Président de la Chambre de Commerce a relevé que la présentation ne dresse pas l'état des lieux du financement public existant pour les campagnes de vaccinations, notamment le fonds géré par la Primature.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a quant à lui relevé que l'idée et la nécessité de mise en place d'un fonds pour le financement durable des campagnes de vaccination a déjà été formulée dans le cadre du Programme de Renaissance du Gouvernement et de l'Initiative 3N ; les propositions du consultant sélectionné par MCA-Niger sauront appuyer la réalisation de ce projet.

Le Directeur Général de MCA-Niger a rajouté que l'engagement des parties prenantes à ce projet vise surtout le Ministère des Finances, qui serait en charge des opérations de précompte et/ou collectes de taxes auprès des éleveurs. Il a ensuite demandé si le Ministère de l'Agriculture ou le Ministère du Plan a pu obtenir un engagement ferme de la Banque Mondiale pour le co-financement de la campagne de vaccination 2019-2020. **Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage** a répondu que les discussions avec la Banque Mondiale sur ce sujet étaient en cours.

- **Etude du schéma d'aménagement des couloirs de passage pastoraux**

Le projet PRAPS prévoit l'aménagement de 4 corridors internationaux de transhumance dans chacune des régions de Maradi (180 km), Tahoua (220 km), Tillabéry (400 km) et Dosso (150 km). Les travaux d'aménagement envisagés comprendront le balisage, la construction de puits et forages, la restauration des espaces dégradés et la sécurisation foncière dans les dossiers ruraux.

Les études techniques ont débuté pour le lot 1 (Tillabéry-Dosso), avec un atelier national de lancement des activités du Consultant sélectionné en date du 14 mai 2019, suivi d'ateliers régionaux à Dosso en date du 28 mai 2019 et à Tillabéry en date du 30 mai 2019. Pour le lot 2, le processus de passation de marchés pour le choix du Consultant est en cours. Les études techniques ont pour objectif de dresser un état des lieux des corridors et proposer des sous-projets d'aménagements qui seront financés après priorisation des actions et obtention des accords sociaux.

A la fin de cette présentation, **le Vice-Président de la Chambre de Commerce** a formulé la remarque selon laquelle les couloirs de passage pastoraux sont rarement pérennes, et demandé quels mécanismes permettraient de les sécuriser. **Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage** a rajouté que les couloirs de passage pastoraux, délimités depuis l'époque coloniale, sont aujourd'hui réduits à des pistes notamment dans le sud du pays, ce dû au laxisme dans la gestion des autorités administratives sur le terrain. Il a suggéré qu'il soit procédé à une sécurisation de ces espaces, avec l'appui du Secrétariat Permanent du Code Rural,

avant d'y construire des aménagements. **Le Président de la Plateforme Paysanne** a également souligné le problème d'occupation illégale sur les couloirs de passage pastoraux, appelant à une plus grande rigueur des autorités dans la protection de ces espaces. **Le Président du Conseil** a répondu que s'agissant d'espaces appartenant au domaine public, la sécurisation passe par l'immatriculation foncière et la prise de mesures règlementaires de protection.

Le Directeur Général de MCA-Niger a conclu en relevant d'autres contraintes à la mise en œuvre du projet d'aménagement des couloirs de passage pastoraux, à savoir : la situation sécuritaire (notamment à Tillabéri) et la longueur des corridors qui implique une nécessaire priorisation.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

I – Etat d'avancement des projets du Compact : CRA

Résumé des discussions : Le Manager CRA de MCA-Niger a débuté cette présentation en rappelant que le projet d'Agriculture Résiliente au Climat (CRA) comporte deux volets : la promotion de l'initiative privée à travers la Facilité de Subvention (18 communes concernées) et la promotion de l'initiative communautaire à travers les Plans d'Investissement Intégrés Résilients au Climat (ICRIPs – 16 communes concernées).

- **Bilan du 1er appel à proposition dans le cadre de la Facilité de Subvention**

Le projet de Facilité de Subvention, d'un montant de 11 500 000 dollars US, est en partie géré par USADF (à hauteur de 9 000 000 dollars US), selon les termes du Protocole d'Accord signé entre cette entité et MCA-Niger en date du 5 octobre 2018.

Dans ce cadre, un premier appel à propositions a été lancé par USADF en date du 28 janvier 2019 et clôturé le 10 mars 2019. 591 dossiers ont été reçus, dont 27 sont vides ou constituent des doublons. Sur les 564 dossiers traités, 46 dossiers ont été présélectionnés, parmi lesquels 12 OP (organisations de producteurs) de femmes, 3 OP de jeunes, 25 OP mixtes, et 6 PME, pour un montant de 282 121 USD au maximum et 12 997 USD au minimum.

Les 46 dossiers présélectionnés se répartissent dans les communes suivantes : Kouré (2), Liboré (3), N'Dounga (6), Karkibangou (5), Sakadamna (7), Mokko (3), Tanda (2), Konni (1), Guidan Roumdji (12), Chadakori (3), Maradi (1) et Niamey (1). Après la non-objection de MCA-Niger, USADF a déployé ses équipes au niveau des différentes communes concernées par les projets retenus, afin d'accompagner les promoteurs sélectionnés dans le développement des projets.

Suite à cette présentation, **le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage** s'est étonné du grand nombre de dossiers soumis et rejetés après étude. **Le Manager CRA** a répondu que la grande majorité des 564 dossiers soumis constituaient des doublons. En effet, dans la pratique des cabinets spécialisés se chargeraient de constituer des dossiers pour le compte d'organisations de producteurs, et n'hésitent pas à formuler des propositions de projets strictement identiques à plusieurs organisations. **Le Vice-Président de la Chambre de Commerce** a rajouté que ce type de comportements frauduleux s'observent également au sein

des organisations de producteurs, ce qui rend complexifie le recouvrement du crédit. Il a ensuite souligné les difficultés pour ces organisations, à trouver des structures d'accompagnement efficaces. **Le Manager CRA** a répondu qu'USADF est justement spécialisée dans l'accompagnement, du déploiement du projet jusqu'au plan de sortie.

Le Représentant de la Plateforme Paysanne a rajouté que les acteurs de la société civile mènent des actions de sensibilisation des producteurs sur l'initiative privée et la durabilité de ces initiatives.

La Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile a quant à elle relevé que certaines communes concernées par des dossiers reçus/éligibles et certains sélectionnés ne figurent pas parmi les 18 communes cibles de la Facilité de Subvention. **Le Manager CRA** a répondu que les dossiers concernant ces communes sont éligibles du fait qu'ils ont un impact sur des communes cibles.

- **ICRIPs**

Le ICRIPs sont des plans d'investissement, à l'échelle communale, élaborés à partir des objectifs de développement se rapportant à la promotion de la résilience climatique contenus dans les plans de développement communaux (PDC). Quant aux sous-ICRIPs, il s'agit d'investissements publics qui génèrent des biens publics et des opportunités commerciales bénéficiant aux populations vulnérables de la commune. Comme l'a souligné le Directeur Général de MCA-Niger, la démarche ICRIPs est un « mini-Compact » : elle consiste à identifier les projets éligibles dont la seule contrainte est le financement.

Dans ce cadre, les communes cibles bénéficieront chacune d'un investissement d'environ 2 millions de dollars. Il s'agit de : Tessa, Mokko, Tombo Koirey I, Tombo Koirey II, Kargui Bangou, Guidan Roumdji, Chadakori, Dan Goulbi, Sabon Machi, Birni N'Konni, Tsernaoua, Malbaza, Doguérawa, Kouré Liboré et N'Dounga.

Le contrat pour la consultation et l'élaboration des ICRIPs et sous-ICRIPs signé avec le Cabinet MSA est arrivé à l'échéance le 17 mai 2019, alors que le Consultant n'a livré à cette date que les quatre (4) ICRIPs et sous-ICRIPs de la phase pilote. La mauvaise qualité des livrables fournis par MSA et la capacité limitée de ses équipes à prendre en compte efficacement les observations formulées par MCA-Niger et MCC pour finaliser lesdits livrables justifie le retard accusé dans la réalisation des prestations prévues au Contrat, et l'inachèvement de ces prestations. De plus, la feuille de route proposée par MSA pour pallier au retard n'a pas été satisfaisante pour MCA-Niger.

Pour l'élaboration des douze (12) ICRIPs et sous-ICRIPs restants, MCA-Niger mobilisera ses équipes CRA des régions qui seront accompagnées par les services techniques et un facilitateur par région. Concernant la mise en œuvre des sous-ICRIPs validés pour les quatre (4) communes pilotes, MCA-Niger a engagé le processus de recrutement de consultants.

La Directrice Résidente de MCC au Niger a conclu cette présentation en appelant les communes à prioriser les domaines d'investissement dans le cadre des ICRIPs, s'agissant d'un financement limité. Elle a notamment relevé que le développement de l'agroforesterie et la

restauration des terres (exemple : technique de la demi-lune) sont complémentaires aux projets d'irrigation du Compact au Niger.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

J – <u>Etat d'avancement des projets du Compact : Réformes sectorielles</u>

- **<u>Réforme du secteur des engrais</u>**

Résumé des discussions : La Directrice du Programme p.i de MCA-Niger a présenté les progrès réalisés dans le cadre de la réforme des engrais.

La mise en place du cadre institutionnel, juridique et règlementaire de la réforme est effective, depuis notamment l'installation officielle de l'OMEN et du COTEN en date du 1er avril 2019. Les prochaines étapes de ce volet sont la création et l'opérationnalisation du Fonds Commun des Engrais, l'audit institutionnel de la CAIMA et la révision de la SIAD (Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable).

Dans le cadre du programme rénové de subvention, l'OMEN et le COTEN ont tenu, en mai 2019, une session au cours de laquelle les critères d'identification des producteurs bénéficiaires de la subvention ont été définis. IFDC a aussi conduit une mission dans les communes pilotes pour analyser la disponibilité des acteurs privés pour le programme de la subvention (producteurs, secteur privé, dispositif de contrôle, ect) et élaboré un modèle approprié du système de voucher qui sera déployé dès la campagne sèche 2019 - 2020.

De même, un recensement des acteurs privés du secteur des engrais de toutes les 8 régions du Niger vient d'être achevé et servira d'outil à l'OMEN et au COTEN pour la promotion et le renforcement de capacités de ce secteur.

Enfin, une première campagne d'information sur la réforme a touché toutes les régions du pays à travers une caravane conduite par IFDC, MAGEL, OMEN/COTEN, Cellule d'Appui, MCA – Niger. Des réunions de haut niveau pour informer les parties prenantes et décider sur certaines questions clés comme la période transitoire, ou le rôle des acteurs, ont eu lieu et se poursuivent. L'OMEN et le COTEN ont élaboré des plans d'action 2019 qui prévoient plusieurs opérations de communication. Un plan global de communication de la réforme est en cours de déploiement.

Ces avancées significatives dénotent de la volonté du Gouvernement à atteindre les objectifs visés. Néanmoins, la résistance de certains PTFs intervenant dans le secteur des engrais, à adhérer à des options techniques (comme la durée de la période transitoire, la mise en place du Fonds Commun des Engrais) prises par le Gouvernement à travers les organes (OMEN et COTEN) constitue une entrave au succès de la réforme. A ce sujet, il faut notamment rappeler l'exigence posée par MCC dans sa lettre adressée au Gouvernement en date du 18 mars 2019 : « S'abstenir de signer des accords de programme financés par des bailleurs ou d'amender les

accords existants tant que l'OMEN et le COTEN n'auront pas examiné et conseillé le Gouvernement sur l'alignement sur le Plan d'Action pour les Engrais ».

La Directrice du Programme p.i a conclu en indiquant que MCC partage avec MCA-Niger l'existence d'un engagement du Gouvernement dans l'accomplissement de la réforme ; toutefois, des mesures doivent être adoptées rapidement pour en faciliter la mise en œuvre.

Le Président du Conseil a réaffirmé l'engagement du Gouvernement dans le succès de la réforme du secteur des engrais. Il a notamment indiqué qu'une réunion de coordination se tiendrai le 28 juin à ce sujet.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a quant à lui réagi sur la question de la création et l'opérationnalisation du Fonds Commun des Engrais, pour laquelle certains partenaires sembleraient réticents. Il a recommandé que soit menée des actions de sensibilisation de ces acteurs, afin qu'ils s'alignent à la politique du Gouvernement tendant à la création du FCE.

- **Réforme de l'entretien routier**

Résumé des discussions : Le Manager Routes de MCA-Niger a introduit cette présentation en rappelant que les institutions piliers de la réforme de l'entretien routier ont été créés par décret du Gouvernement : le Fonds d'Entretien Router 2ème Génération (FER2G), l'Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué de l'Entretien Routier (AMODER) et la Cellule d'Audit Courant des travaux d'Entretien Routier (CACER). Le FER2G est en cours d'opérationnalisation et va bientôt démarrer ses activités. Les statuts de l'AMODER et de la CACER ont été adoptés en Conseil des Ministres en date du 7 juin 2019.

Cependant, le Plan Pluri-Annuel d'Entretien Routier, outil de base pour le fonctionnement de ces institutions et, partant, la mise en œuvre de cette réforme, reste à finaliser. Un projet de ce Plan a été élaboré avec l'assistance technique de l'UE, et reste à valider par le Ministère de l'Equipement et les PTFs intervenant dans ce secteur. Il est à noter que l'adoption de ce Plan est une condition préalable au premier décaissement des fonds du Compact pour les travaux de construction des routes.

Le Ministre de l'Equipement s'est dit satisfait de l'état d'avancement des activités du projet Routes. Il a rappelé la pertinence du programme d'entretien routier (Gestion et Entretien par Niveaux de Service - GENiS) en posant, toutefois, la problématique de son financement.

Le Président du Conseil a répondu que l'objectif du programme pluri-annuel répond à cette problématique, puisqu'il s'agit d'une prévision du budget de l'entretien routier, le besoin en ressources et l'arbitrage nécessaire avec le budget des travaux. Il a ensuite relevé que la structure de la section Dosso-Bella II sera plus résistante que celle de la section Bella II-Gaya, ce qui entraînera une dissemblance dans le niveau d'usure de cette route. **Le Manager Routes** a répondu que cette donnée devra en effet être prise en compte par l'entreprise en charge de l'entretien de la RN7. Il a rajouté que la principale problématique pour l'entretien de la RN7 est l'excès de charge sur l'essieu, et que des mesures doivent être prises pour y remédier.

Le Ministre de l'Equipement a indiqué que la résolution de cette problématique nécessite une action coordonnée des Etats Membres de l'UEMOA, précisant qu'elle serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue dans ce cadre.

Le Président du Conseil a ensuite demandé l'état d'avancement du projet de bitumage de la RN35 dont le Gouvernement a pris l'engagement. Le Ministre de l'Equipement a répondu qu'ils étaient dans l'attente de la validation des études conduites par MCA-Niger, afin de procéder à la sélection d'une entreprise pour ces travaux complémentaires.

Pour conclure, **le Directeur Général de MCA-Niger** a rajouté que les investigations menées par les Consultants dans le cadre des études APD/EIES relatives aux routes RN35/RRS et RN7 ont mis en exergue des surcoûts budgétaires qui ont conduit à des propositions de réallocations. Ces propositions sont en cours d'analyse et seront prochainement soumises à l'approbation du Conseil.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

K – <u>Questions administratives</u>

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a informé le Conseil du recrutement effectif de la quasi-totalité du personnel prévu par l'organigramme de MCA-Niger, soit 64 personnes sur 66. Il a également indiqué que MCA-Niger est désormais doté d'un Manuel des Ressources Humaines approuvé par MCC.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

L – <u>Questions sécuritaires</u>

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a fait le point sur la gestion du risque sécuritaire dans la mise en œuvre du Compact. En effet, 14 nationalités sont représentées au sein du personnel de MCA-Niger et de ses partenaires, ce qui accentue la menace sécuritaire. De même, le Compact intervient dans 4 régions du Niger, parmi lesquelles des zones à haut risque. Dans ce contexte, MCA-Niger a élaboré un Plan de Sécurité suivant les lignes du Plan de Sécurité de MCC mais également le Plan National et les Plans Régionaux.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

2. SESSION EXECUTIVE

2.1- SESSION EXECUTIVE : pour notification

M – Notification des demandes de décaissement

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a notifié au Conseil l'ensemble des demandes de décaissement approuvées par lui, au titre des fonds 609 (g), Compact Development Funding, et Program Funding depuis la signature et l'entrée en vigueur de l'Accord 609 (g) Agreement puis de l'Accord Compact.

Cette notification est faite conformément à la section 3.4 du Règlement Intérieur de MCA-Niger, et à la résolution n°7 adoptée par le Conseil d'Administration lors de la réunion ordinaire tenue le 28 avril 2018.

Après que le Conseil ait examiné et discuté des documents soumis, le Président du Conseil a mis aux voix la Résolution N°05.

RÉSOLUTION N°05 :
Le Conseil d'Administration prend acte de la notification des demandes de décaissement approuvées par le Directeur Général.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

2.2- SESSION EXECUTIVE : pour décision

N – Fiscalité du personnel

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a soumis à l'examen du Conseil la problématique de la différence de traitement fiscal au sein du personnel affecté aux activités du Compact, au détriment du personnel nigérien du MCA-Niger. Il a notamment rappelé que lors de sa réunion tenue le 15 juin 2018, le Conseil avait examiné cette question et recommandé au MCA-Niger de saisir le Ministre des Finances afin qu'une solution soit trouvée à cette situation, en suggérant que soit accordée aux salariés nigériens du MCA-Niger une exonération exceptionnelle de l'IUTS. Les démarches engagées par MCA-Niger en ce sens n'ont pas abouti.

Après avoir examiné et discuté de la question soumise, le Conseil a recommandé l'engagement d'une démarche, de la part du Gouvernement, tendant à amender l'Accord Compact pour permettre l'exonération des salariés nigériens à l'IUTS.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

2.3- SESSION EXECUTIVE : pour approbation

O – Approbation d'une demande de dérogation (« *Ex-post waiver request*») aux Procédures de Passation de Marchés de MCC (*MCC Program Procurement Guidelines – PPG*)

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a soumis à l'approbation du Conseil un projet de demande de dérogation aux Procédures de Passation de Marchés de MCC, que MCA-Niger prévoit d'adresser à MCC.

Après que le Conseil ait examiné et discuté des documents soumis, le Président a mis aux voix la Résolution N°06.

RÉSOLUTION N°06 :
Le Conseil d'Administration approuve, à la majorité des membres votants présents, la demande de dérogation aux Procédures de Passation de Marchés de MCC (« *Ex-post waiver request*») à adresser à MCC.

3. DIVERS

La Directrice Résidente de MCC au Niger a informé le Conseil de l'ouverture d'une enquête par l'Agence « *MCC Office of Inspector General* » suite à des soupçons de fuite d'informations budgétaires dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres lancée par MCA-Niger. Il s'agit d'une entrave lourde à la politique de confidentialité de MCC et MCA-Niger soumise à des sanctions aux conséquences lourdes pour le Compact. Elle a rappelé que l'ensemble du personnel de MCA-Niger, de MCC, de leurs partenaires, ainsi que les membres du Conseil d'Administration se sont engagés, dans le cadre de leurs fonctions, au respect de la politique de confidentialité. MCC compte sur le soutien du Conseil d'Administration pour garantir le respect de ces engagements et préserver le Compact.

Le Président du Conseil a souhaité rassurer MCC que le Conseil ne reçoit aucune information confidentielle relative aux procédures de passation de marchés. Il a rajouté que le Gouvernement est soucieux de la réputation de MCA-Niger et MCC et soutient le MCC dans la lutte contre la fraude et la corruption dans le cadre du Compact au Niger.

Le Président du Conseil a ensuite informé les membres de la venue d'une mission au Niger ayant regroupé plusieurs pays dans le cadre projet de Compact Régional. Le Compact à l'échelle régionale réunit deux ou plusieurs pays éligibles. La mission était composée de

délégations du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Bénin. Le Bénin et le Niger ont émis la proposition d'un projet axé sur le corridor de transport routier entre Cotonou et Niamey. Les discussions continuent entre les deux Etats sur ce sujet.

L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 13 heures 35 minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
M. Mamane M. ANNOU **Secrétaire de Séance**	M. Ouhoumoudou MAHAMADOU **Président du Conseil d'Administration**